



# Commune d'Heiltz-l'Evêque

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2024/06

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 051-215102716-20240419-DEL2024\_06-DE

**OBJET** : Approbation du compte de gestion 2023 - Budget principal.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

### Date de convocation

14/04/2024

**Présents** : MM. NICOMETTE Michel, NICOMETTE Emmanuel,  
HARLE-JACQUET Thierry, SALLEZ Sébastien  
Mmes LANFROY Amandine, .GAY Martine

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine,  
BEAUJOIN Sébastien, Mmes DENIS Laura, GUIHOT Sandy.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

*M. Emmanuel NICOMETTE a été élu secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - ❖ Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - ❖ Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - ❖ Statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 19/04/2024

Le Maire,

  
Michel NICOMETTE



Le secrétaire de séance,

  
Emmanuel NICOMETTE